

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7 modifiée par la Résolution VIII.13 de la Conférence des Parties contractantes

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

M. le Directeur Général
Direction Générale des Forêts (DGF)
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
30 Rue Alain Savary
1002 Tunis
Tunisie

Tél : 00.216.71.891497
Fax : 00.216.71.794107
Email : abdelhamidkarem@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie :

janvier 2007

3. Pays:

Tunisie

4. Nom du site Ramsar :

Djerba Guellala

5. Carte du site incluse :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées.

a) copie imprimée (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar): *oui*

b) format numérique (électronique) (optionnel): *oui*

6. Coordonnées géographiques (latitude/longitude): 33°42'N, 10°44'E

7. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site fait partie du Golfe de Gabès, qui s'étend sur à peu près 200 kilomètres entre Sfax et la frontière libyenne. Zone côtière du sud-est du pays, sur l'île de Djerba ; Gouvernorat de Médenine, Délégation de Ajim ; Commune de Ajim, petite ville de 13.950 habitants en 2004. Zone en grande partie marine, située sur la côte sud-ouest de l'île entre Guellala et Ajim.

8. **Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.)

0 m (niveau de la mer).

9. **Superficie:** (en hectares)

2.285 hectares

10. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

L'île de Djerba, d'une superficie de 514 kms², a la forme d'une molaire géante, dont la couronne est dirigée vers le nord et les racines plongent vers le sud, sans rejoindre tout à fait le continent. La mer, peu profonde, passe entre les molières et le continent par deux détroits. Le site Ramsar nommé Guellala se situe sur la côte sud-ouest de l'île, à l'emplacement du détroit occidental. Il comprend : deux îlots plats, Guetaya Guebliya et Guetaya Bahriya ; le promontoire de terre rougeâtre de Ras Lahmar (le « cap rouge », appellation venant des sols argileux rouges qui s'y trouvent); une zone d'eaux marines soumises à l'effet de la marée; une zone marécageuse en bordure de mer ; une zone littorale sableuse ou pierreuse par endroits. Entre Ras Lahmar et le village de Guellala, connu pour ses poteries fabriquées d'argile locale, se trouve une zone de plages et de marécages.

Le site fait partie du Golfe de Gabès, qui est caractérisé par l'amplitude de sa marée (2.4 mètres à Gabès, un peu moins ailleurs, des amplitudes uniques en Méditerranée en dehors de la Lagune de Venise en Haut Adriatique). De ce fait, il abrite une flore et une faune tout particulière.

L'île de Djerba a connu un rapide essor touristique dans les quarante dernières années, ce qui a provoqué des pressions anthropiques de toutes sortes. Guellala (comme Ras Rmel et Bin El Ouediane) est une des rares zones de l'île restées jusqu'à présent peu influencées par ces pressions ; le classement Ramsar contribuera à garantir sa survie.

La préparation de la présente fiche s'appuie sur le rapport du « Projet d'Aires Spécialement Protégées à l'île de Djerba en Tunisie » (ASSIDJE, 2000).

11. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 3 • 4

12. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1

Djerba Guellala répond aux conditions du Critère 1, car il s'agit d'un exemple représentatif d'un type de zone humide rare de la région biogéographique concernée, c'est-à-dire une zone soumise à la marée (rare en Méditerranée). De ce fait, il abrite une flore et une faune tout particulière.

Critère 3

Le site répond aux exigences du Critère 3, car il abrite d'importantes populations végétales, aviaires et halieutiques typiques des zones soumises à la marée en Méditerranée. Les espèces typiques des îlots comprennent *Retama retam*, *Lycium europaeum*, *Aristida ciliata*, *Phagnalon rupestre*, *Artemisia herba-alba* (rare) et *Calicotome villosa* (relique forestière rare au niveau de Djerba) et ils apportent donc une contribution importante au maintien de la diversité biologique de toute une région (pour le détail des espèces, voir les sections 19 et 20).

Critère 4

Le site remplit aussi les desiderata du Critère 4, car il abrite des espèces animales à un stade critique de leur cycle de vie ; il s'agit notamment d'oiseaux d'eau hivernants (flamant rose *Phoenicopterus ruber*) *roseus*, spatule blanche *Platalea leucorodia*, limicoles), qui trouvent sur les vasières un lieu d'alimentation en hiver, stade critique; d'autres espèces (bécasseaux, chevaliers) y trouvent un point d'arrêt essentiel aux cours de leurs migrations entre l'Afrique et l'Europe ; enfin, certaines espèces

(parmi elles le chevalier gambette *Tringa totanus* et les sternes pierre-garin *Sterna hirundo* et naine *S. albifrons*) trouvent sur les deux îlots un lieu de nidification, époque critique du cycle annuel.

13. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Paléarctique occidental

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence): Biome Méditerranée-Afrique du Nord.

14. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le site de Guellala se trouve sur le côté nord du chenal qui sépare la pointe sud-ouest de l'île de Djerba du continent à Jorf ; il représente donc la portière de la Mer de Bou Ghrara, importante mer intérieure qui abrite de nombreux oiseaux d'eau hivernants. Au delà du site côtier de Guellala se situe des eaux de mer plus profondes, par où passent de nombreuses embarcations. Les deux îlots, situés à chaque extrémité du chenal entre l'île et le continent, sont plats.

Toute cette zone est sous l'influence de la marée, une partie étant submergée à marée haute.

Le climat est du type méditerranéen : sec et chaud en été avec des brises de mer qui diminuent l'effet des chaleurs extrêmes ; tempéré et relativement humide en hiver. Pluviométrie annuelle moyenne de 230 mm, répartie sur 34 jours, surtout en début d'hiver (novembre). Températures moyennes de 27°C au mois de août, mois le plus chaude, et de 12.7°C en janvier, mois le plus frais.

La géologie est à base de sédiments marins, et les sols sont surtout de type sablonneux sur les cotes et limono-sableuses sur la terre ferme.

15. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

Djerba se caractérise par la platitude remarquable de sa topographie : le nom de galette lui a souvent été attribué. L'île fait partie de la zone soumise à la marée du Golfe de Gabès, entre Sfax et la frontière libyenne ; elle est située sur une plateforme marine entourée, surtout au sud, par des hauts-fonds marins.

Il n'y a pas de cours d'eau qui se jettent dans la zone marine du site Ramsar, composé surtout d'îlots et de zones de mer peu profondes. L'île de Djerba, jadis rattachée au continent, ressemble de très près, quant à sa topographie et sa structure géologique, aux autres régions du littoral sud tunisien, mais elle en diffère par ses conditions climatiques et hydrologiques (températures plus douces, pluviométrie légèrement plus élevée et surtout humidité permanente qui donne lieu à des rosées plus importantes).

En bordure de mer, les sols sont limono-sableux, mais à Guellala même il y a des sols d'argile rouge (d'où le nom du « Cap rouge »), qui permettent la production de la poterie locale, très connue et appréciée.

16. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Il s'agit d'une zone marine peu profonde, au bord d'un chenal relativement profond, par lequel passe le bac qui relie l'île au continent. Cette zone peu profonde protège les rives et contribue à empêcher l'érosion.

17. Types de zones humides

a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Zones humides marines/côtières

A: Eaux marines peu profondes et permanentes, dans la plupart des cas d'une profondeur inférieure à six mètres à marée basse; y compris baies marines et détroits.

E: Rivages de sable fin, grossier ou de galets; y compris bancs et langues de sable, îlots sableux, systèmes dunaires et dépressions intradunales humides.

G: Vasières, bancs de sable ou de terre salée intertidaux.

H: Marais intertidaux; y compris prés salés, schorres, marais salés levés, marais cotidaux saumâtres et d'eau douce.

b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

A : 40% : il s'agit des eaux de mer peu profondes

E : 40% : comprend les deux îlots et le littoral sableux

G : 10% : comprend la zone de vasières, découvertes à marée basse

H : 10% : comprend les marécages entre les vasières et littoral

18. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Dans les marécages, la végétation dominante est une zone de sansouires (« hmadha » en arabe). La végétation des îlots est caractérisée par des espèces des zones arides. Certains oiseaux d'eau (flamants, spatules, limicoles) trouvent leur nourriture dans les eaux peu profondes ou à marée basse ; à marée haute, ces espèces se retrouvent dans des dortoirs dans les marécages ou au bord de l'eau. Les îlots fournissent des lieux de nidification à une série d'oiseaux qui nichent par terre.

19. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR*

Parmi les plantes halophiles typiques des marécages, on peut citer *Arthrocnemum indicum*, *Limoniastrum monopetalum*, *Nitraria retusa*, *Obione portulacoides* et *Zygophyllum album* ; *Lygeum spartum* présente une vigueur et une densité variable en concordance avec l'intensité du pacage qu'il subit. Il s'agit de plantes typiques des zones côtières et des zones peu profondes de la Méditerranée.

20. Faune remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Les espèces d'oiseaux pour lesquelles le site est important à un stade critique de leur cycle annuel sont énumérées au point 12. Pour le flamant rose, il s'agit surtout d'hivernants venus des colonies nicheuses au nord de la Méditerranée. Les spatules blanches nichent dans des colonies en Europe centrale, surtout le long du Danube, et viennent hiverner surtout dans les zones soumises à la marée du Golfe de Gabes ; les effectifs qui hivernent à Djerba se réunissent la nuit dans un dortoir au Ras Rmel et se répandent au cours de la journée tout autour de l'île pour chercher leur alimentation, y compris dans la zone de Guellala. Les vasières du site abritent, en hiver et aux passages de printemps et d'automne, une belle variété de limicoles. Les laridés, et notamment la sterne caspienne *Sterna caspia*, hivernent aussi en grand nombre. Les îlots, peu prospectés jusqu'à présent par les ornithologues, fournissent des lieux sûrs de nidification à une gamme d'espèces et notamment au chevalier gambette et aux sternes pierre-garin et naine.

21. Valeurs sociales et culturelles:

Par exemple, production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

La pêche est exercée, à une échelle plutôt artisanale pour la consommation locale, dans les eaux marines peu profondes.

L'expansion touristique des dernières quarante années à Djerba a largement épargné la zone côtière de Guellala, qui ne dispose pas de plages très étendues et s'est consacrée à la production de sa poterie traditionnelle classique. Le rôle d'Ajim comme lieu d'arrivée du bac empêche le développement d'un tourisme de plage.

22. Régime foncier/propriété:

a) dans le site Ramsar:

Domaine de l'état ; l'essentiel du site est compris dans le Domaine Public Maritime (DPM).

b) dans la région voisine:

Les parcours et les terrains agricoles de l'île, tout comme la zone touristique, sont généralement en propriété privée.

23. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):

a) dans le site Ramsar:

Une grande partie du site se compose d'une zone d'eaux marines peu profondes et de vasières, découvertes à marée basse, où la pêche est pratiquée. La presque-île de Ras Lahmar et les îlots sont inhabités, encore que quelques bergers visitent les îlots pour s'occuper de leurs troupeaux.

b) dans la région voisine /le bassin versant:

Ajim, port d'arrivée pour les bacs qui transportent les véhicules entre le continent et l'île, jouxte la partie occidentale du site. Le village de Guellala, haut lieu de la poterie djerbienne, est situé à

l'extrémité orientale. Au nord de la zone on trouve une mosaïque de palmeraies et de zones agricoles, typique de l'île de Djerba.

24. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:

a) dans le site Ramsar:

Pour le moment, le site paraît indemne de menaces graves, encore qu'il existe un léger risque de pollution à partir des bateaux et des embarcations qui utilisent le port d'Ajim.

b) dans la région voisine:

Le développement fort rapide de l'infrastructure touristique.

25. Mesures de conservation en vigueur:

Énumérer la catégorie et le statut juridique des aires protégées au plan national, y compris les relations aux limites du site Ramsar; les pratiques de gestion; mentionner s'il existe un plan de gestion approuvé officiellement et s'il est appliqué.

« L'île de Djerba » (c'est-à-dire la totalité de l'île) est mentionnée chaque année sur l'Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'organisation de la chasse, comme zone où la chasse est interdite. Cette mesure ne protège pas le milieu, mais l'appartenance au DPM donne un certain niveau de protection.

26. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Le classement comme site Ramsar représente le premier pas vers des mesures de conservation législatives et des actions concrètes sur le terrain, qui comprendront l'élaboration de plans de gestion pour la zone.

27. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Les recensements internationaux des oiseaux d'eau, coordonnés chaque année en janvier par Wetlands International, sont effectués par la DGF en collaboration avec l'Association des Amis des Oiseaux et couvrent, dans la mesure du possible, Guellala. Il n'y a pas pour le moment d'installations de recherche permanentes.

28. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Actuellement aucune activité de ce genre.

29. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Le site est actuellement en grande partie à l'abri de l'exploitation touristique de Djerba, basée sur le tourisme classique de plage, et tenant très peu compte de l'intérêt écologique de l'île. Les plans de gestion futurs doivent miser sur une valorisation de l'intérêt écologique et patrimonial du site. S'il y a des plans de gestion pour l'avenir prière de les spécifier au niveau du point 26.

30. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le Commissariat régional du développement agricole (CRDA) de Médenine.

31. Autorité de gestion :

31. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, Direction Générale des Forêts, Tunis, représenté à l'échelle régionale par le CRDA :

Commissariat régional du développement agricole (CRDA)

Arrondissement des Forêts,

Conservateur du site Ramsar de Djerba Guellala

Médenine

Gouvernorat de Médenine

Tunisie

Tél : 00.216.75.640.104

32. Références bibliographiques:

Association pour la Sauvegarde de l'île de Djerba - ASSIDJE (2000) : *Projet de création d'Aires Spécialement Protégées à l'île de Djerba en Tunisie*. Rapport illustré d'un projet, dans le cadre du Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial, 95p.

Isenmann P, T Gaultier, A El Hili, H Azafzaf, H Dlensi & M. Smart (2005) : *Oiseaux de Tunisie / Birds of Tunisia*. Société d'études ornithologiques de France, 600pp.

Wetlands International (2002): *Waterbird population estimates – Third Edition*. Wetlands International Global Series No. 12, Wageningen, The Netherlands.

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org